



Menace et atteinte à la vie privée

Par **ptitgeogeo**, le **03/11/2010** à **08:49**

Monsieur,

Je remercie le modérateur de ce forum de me donner la possibilité de m'exprimer.

Je m'adresse au modérateur de ce forum et je souhaiterais de sa part une exclusion définitive de l'internaute "JAGUAR2010" qui profane des menaces, des injures à l'encontre de ma famille et des insultes à l'égard de deux autres internautes (Archange et LE PSY).

Voir cette pages et les quelques précédentes :

<http://www.experatoo.com/droit-financier-boursier/question-droit-24800-25.htm>

Je perds assez de temps sur ce forum , mais je crois qu'il est indispensable de rendre visite à la gendarmerie pour certainement déposer plainte contre ce monsieur, je tiens à préserver ma famille et mon entreprise.

J'ai l'identité de ce monsieur.

Je pense que vous avez la responsabilité d'intervenir sur ce forum et de procéder à un arbitrage.

Depuis le début de mon inscription sur votre forum, j'essaie d'être constructif et d'aider les pauvres investisseurs FFX bernés.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Pseudo : ptitgeogeo

Par **Tisuisse**, le **03/11/2010** à **11:47**

Bonjour,

La charte de ce forum implique que chaque intervenant reste seul responsable des propos qu'il écrit dans ses messages. En aucune façon, les modérateurs ou les administrateurs n'interviennent sauf si la charte n'est pas respectée.

De ce fait, vous utilisez votre droit de réponse et vous faites bien. Par contre, pour les messages qui seraient injurieux, merci de nous les signaler afin que nous agissions en ciblant uniquement ces messages de façon précise.

Bien à vous,

Tisuisse,
co-administrateur.

Par **mimi493**, le **03/11/2010** à **13:55**

La charte est une chose, mais la loi existe. Le propriétaire du forum a une responsabilité éditoriale (le régime de responsabilité des hébergeurs introduit par la LCEN ne le concerne pas)

Et de fait, on a vu des propriétaires de forum condamnés pour les propos tenus dans un forum par un tiers.

Le fait qu'il y ait modération a posteriori augmente cette responsabilité